

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

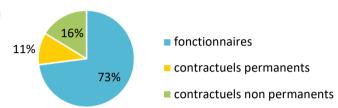


COMMUNE L ARGENTIERE LA BESSEE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 37 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 27 fonctionnaires
 - > 4 contractuels permanents
 - > 6 contractuels non permanents
- → Aucun contractuel permanent en CDI



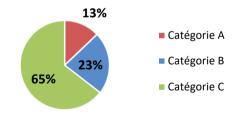
- Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - □ 5 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : 2 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	50%	29%
Technique	52%	25%	48%
Culturelle	7%	25%	10%
Sportive			
Médico-sociale	11%		10%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%
·			

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

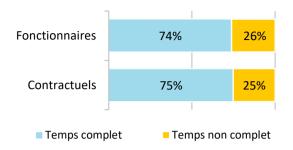
_	■ Homme	es Femmes
Fonctionnaires	41%	59%
Contractuels		100%
-		10070
Ensemble	35%	65%
		1

→ Les principaux cadres d'emplois

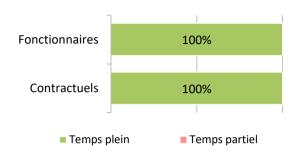
Cadres d'emplois	% d'agents
Agents de maîtrise	16%
Adjoints techniques	16%
Adjoints administratifs	13%
Rédacteurs	10%
Techniciens	10%

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

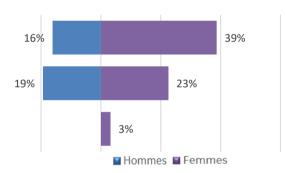
Filière	Fonctionnaires	Contractuels	
Médico-sociale	100%		
Technique	29%	100%	

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moy	en*	
des agents per	manents	
Fonctionnaires	52,31	— de 50 ans et +
Contractuels	37,50	— ue so ans et +
permanents	37,30	
Ensemble des	50,40	de 30 à 49 ans
permanents	30,40	
•		
Âge moy	en*	de - de 30 ans
des agents non		
Contractuels non	34,17	
permanents	3-,17	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

31,68 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

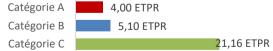
> 24,03 fonctionnaires

> 6,23 contractuels permanents

> 1,42 contractuel non permanent

57 658 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



- Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2024, 6 arrivées d'agents permanents et 5 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
30 agents	31 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024					
Fonctionnaires 3 ,8%					
Contractuels → 0,0%					
Ensemble 7 3,3%					

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	60%
Mutation	20%
Départ à la retraite	20%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	50%
Voie de mutation	33%
Arrivées de contractuels	17%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 13 avancements d'échelon et 6 avancements de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 50,5 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* * Montant global	3 406 941 €	Charges de personnel*	1 720 347 €	\Rightarrow	Soit 50,5 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations ann emploi permanent :			981 595 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

Primes et indemnités versées : $115\ 526\ \cite{TFSE}$: $99\ 358\ \cite{TFSE}$: $840\ \cite{TFSE}$: $840\ \cite{TFSE}$: $840\ \cite{TFSE}$: $99\ 358\ \cite{TFSE}$: $840\ \cite{TFSE}$: $840\ \cite{TFSE}$: $840\ \cite{TFSE}$: $99\ 358\ \c$

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catég	Catégorie A		A Catégorie B		gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	51 217 €		S	S	30 632 €	S
Technique	S		38 742 €		27 385 €	S
Culturelle	S		S			24 382 €
Sportive						
Médico-sociale					S	S
Police					S	
Incendie						
Animation						S
Toutes filières	52 262 €		38 130 €	S	28 236 €	25 605 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,77 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations : Fonctionnaires 12,43% Contractuels sur emplois permanents 8,39% Ensemble 11,77%

➡ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

34 491 €

- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 800,04 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Disease and annual	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents							
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	11 946 €			8 318 €								
Catégorie B	S			5 880 €								
Catégorie C	2 567 €	83€	3%	928€			505€			853 €		

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences -

- En moyenne, 1,1 jour d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2024

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	0,30%	0,00%	0,27%	0,00%
accidents de travail) Taux d'absentéisme médical (toutes absences	0,30%	0,00%	0,27%	0,00%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toute absence y compris materaité pateraité	0,30%	0,00%	0,27%	0,00%
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	-		and the same of th	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 5,6 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

 1 accident du travail pour 37 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ➡ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

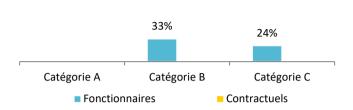
Dernière mise à jour : 2018

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

 En 2024, 19,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



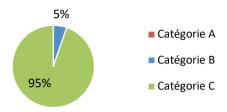
13 413 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	99 %
Autres organismes	1 %

95 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,1 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance		
Montant global des participations	5 700 €	2 016 €		
Montant moyen par bénéficiaire	300 €	84 €		

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mai 2025 Version 1